



Démarche de mise en place d'un 4C

- ✓ Formulation d'une demande par le président de l'université ou doyen ou directeur de l'établissement d'enseignement ou de l'institut des études technologiques à l'attention du directeur général de la rénovation universitaire, dans laquelle est exprimée la volonté et la motivation de créer un 4C.
- ✓ Étude du dossier par la DGRU et accord
- ✓ Constitution de l'équipe 4C et choix du directeur et de ses collaborateurs
- ✓ Formulation d'une décision de création du 4C et une décision de nomination de son directeur pour validation par le ministre .
- ✓ Organisation de réunions de préparation du lancement du 4C pour :
 - élaborer un plan d'action et un plan de communication.
 - répartir les tâches entre les membres.
- ✓ Obtention d'un local équipé pour abriter le 4C.
- ✓ Inauguration et lancement des activités du 4C.

